

L'an deux mil vingt, le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DENIER, Maire.

Étaient présents,

M. Guy DENIER, M. Philippe MORISSET, Mme Nicole THOREAU, M. Michel FOUCAUD, Mme Christine BERGER, M. Patrick ORGERON, Mme Corinne BENETREAU, M. Patrick CHERIN, Mme Myriam CONDAMIN, Mme Catherine LE METAYER, M. Paulin DEROIR, Mme Béatrice MUSEY, M. Dimitri JOUFFREAU, M. Hubert CALVEZ, M. Daniel VINCE, M. Patrick PALEM.

Etaient absents,

Mme Laurence FRETARD, M. Philippe BOISSEAU, Mme Astrid PERCHÉ, Mme Annie PHELUT, M. Francis ALLARD (pouvoir à M. Guy DENIER), Mme Maryse MANESSE (pouvoir à Mme Catherine LE METAYER), M. Vincent TALLE (pouvoir à M. Hubert CALVEZ), Mme Catherine MONANGE, M. Jacques PIERARD, Mme Françoise BOURDEL, M. Jean-Jacques SAGOT, Mme Gaëlle ALISE, M. Benoît DUPERRAY.

Monsieur Dimitri JOUFFREAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	10/01/2020
Membres en exercice	29
Membres présents	16
Procurations	3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 9, relatif à l'adressage postal des opérations Domaine de Coudray et Domaine de Beaupréau dans le cadre de l'opération Domaine de Coudray.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 décembre 2019.

Le procès-verbal du 5 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité.



Décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Objet	Date
DEC-2019-98	Rénovation de l'éclairage du Terrain d'honneur - Complexe sportif	17 décembre 2019

DEL-2020_01 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif et un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. Il est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière. Il a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif. Une délibération spécifique prend acte de la tenue du débat. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

Vote : à l'unanimité.



DEL-2020_02 : Adoption du Rapport de la CLECT

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est devenue compétente en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Par une délibération en date du 23 mai 2019, le conseil communautaire a décidé de définir comme équipements sportifs d'intérêt communautaire la piscine Lucien Maylin à La Rochelle, le centre aquatique Palmilud à Périgny et le centre aquatique à Chatellaillon-Plage.

Comme chaque transfert de compétence, cette modification statutaire doit faire l'objet d'une évaluation financière des charges et recettes transférées. Pour cela, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 novembre 2019, et a élaboré un rapport sur l'évaluation financière du transfert de ces équipements.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

Vote : à l'unanimité.



DEL-2020_03 : Budget principal - régularisation des Amortissements

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de régularisation des écritures d'amortissement formulée par la Trésorerie Principale la Rochelle-Banlieue pour un montant de 506,20€.

Vote : à l'unanimité.



DEL-2020_04 : Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative budgétaire détaillée ci-dessous :

Section Fonctionnement

Chapitres	Désignation	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général		
60611	Eau et assainissement	-5 600,00	
014	Atténuations de produits		
739223	Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	5 600,00	

Vote : à l'unanimité.



DEL-2020_05 : Contrats d'assurances

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurances pour le lot 1 « Dommages aux biens », le lot 2 « Responsabilité civile », le lot 3 « Flotte automobile », le lot 4 « Risques statutaires », le lot 5 « Protection juridiques des agents et des élus » avec garantie totale pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, selon le tableau suivant :

Lot	Libellé et conditions de garantie	Société	Montant du marché annuel (2019)	Société	Montant du marché annuel (2020)
1	Dommages aux biens	Groupama	0,35 euros/ m ² 14 212,13 €	Groupama	0,4621 euros/ m ² 14 886,15 €
2	Responsabilité civile	Cabinet Breteuil/ Mutuelle Alsace – Lorraine - Jura	11 138,21 €	Cabinet Breteuil/pilliot	8 903,64 €
3	Flotte automobile	Cabinet Breteuil/ la Parisienne	23 631,66 €	GROUPAMA	11 170,16 €
4	Risques statutaires	SOFCAP / Axa vie	25 202,60 €	SOFCAP / Axa vie	25 202,12 €
5	Protection juridiques des agents et des élus	Sarre et Moselle /CFDP	299,15 €	Sarre et Moselle /CFDP	299,15 €
total			74 483,75€		60 461,22 €

Vote : à l'unanimité.



DEL-2020_06 : Subvention anticipée à l'association Péri jeunesse

Le budget 2020 de la Ville de Perigny n'étant pas voté avant le 25 février de l'année considérée, il est possible d'anticiper le versement d'une avance sur la subvention qui pourrait être attribuée à l'association Péri jeunesse. Le versement de cette avance ne préjuge en aucun cas du montant qui lui sera définitivement attribué par ville.

Le Conseil Municipal autorise le versement anticipé de la subvention à l'association Péri Jeunesse en conformité avec la réglementation.

Le montant proposé est de 55 000€ soit 25 % de la subvention totale.
Le versement interviendra en début d'année 2020, en une seule fois.

Vote : à l'unanimité.



DEL-2020_07 : Règlement cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prescrire toutes les mesures d'organisation, de sécurité, de salubrité et de maintien de bon ordre et de la décence du cimetière.

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du cimetière communal et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant règlement du cimetière de Périgny.

Vote : à l'unanimité.



DEL-2020_08 : Convention de partenariat relative à la production citoyenne d'énergies renouvelables sur la commune de Périgny

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer une convention de partenariat relative à la production citoyenne d'énergies renouvelables sur la commune de Périgny avec l'association « À Nous l'Énergie ! *renouvelable et solidaire* ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la production citoyenne d'énergies renouvelables sur la commune de Périgny.

Vote : à l'unanimité.



DEL-2020_09 : Dénomination de rue - Domaine du Coudray et Domaine de Beaupréau

Monsieur le Maire expose la nécessité de transmettre l'adressage postal des opérations Domaine de Coudray et Domaine de Beaupréau dans le cadre de l'opération Domaine de Coudray.

Le Conseil Municipal dénomme ces nouvelles voies « Rue du Coudray » et « Square de Beaupréau ».

Vote : à l'unanimité.

*Vu pour être affiché le jeudi 23 janvier 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
A Périgny, le 23 janvier 2020*